

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 1917



Le 7 décembre 1917 à huit heures du soir

Le Conseil Municipal de la Commune de Rives s'est réuni en session extraordinaire dans la salle de ses délibérations, sous la présidence et sur la convocation de M. Victor Blanchet Maire

Présents: M. M. Blanchet, Victor, Bergeret, Gourjus, Barnier, Villard, Allmand, Carlin, Janin, Devaise, Massot, Harbinny, Guizard, A. Jiray

Absents excusés: M. Blanc, Guiseux Joseph, Coube Eugène, Buiette, Séraphin, Coube Louis
M. M. Blanchet veuve et Peloud
M. Villard est nommé secrétaire

Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal d'une délibération prise par la Commission du Bureau de Bienfaisance le cinq décembre 1917, délibération par laquelle ladite commission déclare accepter un don de vingt mille francs fait aux pauvres de la Ville de Rives par Madame la Marquise Arconati Visconti en souvenir de Monsieur Raoul Duseigneur.

Cette donation comporte les seules obligations suivantes: Déposer chaque année à la date du 13 mars des fleurs sur la tombe de Monsieur Raoul Duseigneur, emploi de la somme de

MAIRIE

DE

RIVES-SUR-PURE

Chef-lieu de Canton

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-MARCELLIN

(Isère)

OBJET:

Bureau de Bienfaisance

de Rives

M. M. Blanchet

M. M. Blanchet

M. M. Blanchet

M. M. Blanchet

vingt mille francs en titres de rente 3 p 100
Monsieur le Maire demande au
Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dé-
cision prise par la Commission du Bureau de Bien-
faisance le 5 décembre 1917.

Après délibération et à l'unanimité
le Conseil Municipal
se déclare approuver la délibération prise le
décembre 1917 par la Commission du Bureau de Bien-
faisance acceptant le don de vingt mille francs fait par
de la Ville de Rives par Madame la Marquise Arconati-
Visconti.

S'engage d'autre part à faire déposer par le
Bureau de Bienfaisance, chaque année à
date du 13 mars, des fleurs sur la tombe de
Raoul Dubourg.

Le Conseil joint ses remerciements à ceux de la
Commission du Bureau de Bienfaisance et prie Madame
la Marquise Arconati-Visconti d'agréer l'assurance
respectueuse reconnaissance.

Il charge Monsieur le Maire de adresser une
copie de la présente délibération à la généreuse
comme fait témoignage de la gratitude de la popu-
lation Rivoise.

Ainsi délibéré et fait les jour
mois et an que ci-dessus, sous signe
les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Maire,

